

Séance du **7 octobre 2021**

Présidence : **Mme Anne-Francine Simonin**, présidente

Autorisation générale de placer les fonds disponibles de la trésorerie communale pour la législature 2021 – 2026 (2021/P26)

Rapport : M. Laurent Lavanchy

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

- VU le préavis N° 26/2021, du 23 août 2021, concernant l'autorisation générale de placer les fonds disponibles de la trésorerie communale pour la législature 2021-2026,
- VU le rapport de la commission des finances chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

d'accorder une autorisation générale de placer les fonds disponibles de la trésorerie communale pour la législature 2021-2026 auprès de la Banque Cantonale Vaudoise, de la Banque Raiffeisen, de la Caisse d'épargne Riviera, de PostFinance ainsi qu'auprès de collectivités publiques suisses.

Ainsi délibéré en séance du **7 octobre 2021**.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme le 8 octobre 2021.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY
la Présidente
Anne-Francine Simonin



la Secrétaire
Carole Dind

